

Les humiliations dans les commissariats de police

Mardi 20 janvier 2004, 15H30, Lyon. Je suis chez moi en train de rédiger ma thèse d'histoire lorsque se présentent deux policiers de la sûreté générale. Ils m'indiquent qu'ils ont un mandat d'amener devant un juge d'instruction de Paris pour le jeudi 22 janvier à 14H. Ils me déclarent qu'ils comptent me présenter au procureur de Lyon et que j'ai de grandes chances d'être mis en maison d'arrêt jusqu'au surlendemain, jeudi 22, date à laquelle des policiers me conduiront à Paris. Je dispose de cinq minutes pour prendre mes affaires.

Ce mandat d'amener fait suite à une plainte déposée par Gilles Guyot, ex-président de Lyon 3, car j'aurais tenu, à son encontre, des propos diffamatoires à l'occasion d'un discours lors de la commémoration de la rafle de la rue Ste Catherine le 10 février 2002. J'étais à l'époque président de l'association Hippocampe, des étudiants de Lyon 3 qui luttent contre le négationnisme, et le président de l'association prend la parole à chaque commémoration à l'invitation du Maire de Lyon. A cette occasion j'avais rappelé l'horreur de la Shoah et du négationnisme, comme le maire de Lyon, sans parler de M. Guyot. Jean-Paul Allard, l'enseignant de Lyon 3 ayant présidé la thèse négationniste d'Henri Roques, et l'association qu'il dirige, la Société Internationale des Etudes Indo-Européennes, ont aussi porté plainte, mais se sont désistés. J'avais reçu un mandat de première comparution suite à la plainte de M. Guyot, et répondu au juge qu'étant étudiant je n'avais pas les moyens de me rendre à Paris, mais que je restais bien sur à la disposition de la Justice à Lyon. Par la suite une autre convocation m'était parvenue, sur Lyon, à laquelle je n'avais pu me rendre tout simplement car le nom et le bureau du juge qui me convoquait n'y figurait pas. Le commissariat du 1^{er} arrondissement aurait du me délivrer une autre convocation, ce qui n'a été fait, bien que j'ai pris contact avec le commissariat.

Ce 20 janvier les deux policiers m'emmenent donc à l'hôtel de police de Lyon. Une fois passé les grilles, des agents fouillent mes affaires, me font déshabiller et fouillent mes habits. Je suis mis en cellule. Après environ une heure (ma montre m'a été confisquée), je suis extrait de la cellule. On me menotte dans le dos, et on m'enferme dans un réduit du fourgon cellulaire. On me transporte ainsi jusqu'au palais de justice de Lyon, où je suis à nouveau fouillé, et l'on m'enferme une nouvelle fois dans une cellule en attendant que je soit présenté devant le substitut Levaillant. Après une bonne demi-heure, on me déclare que je suis libéré sans aucune autre explication. Je sors donc du palais de justice vers 19H. J'apprends alors que je n'ai été libéré que grâce à la pugnacité de maître Alain Jakubowicz, que j'avais réussi à contacter lors de mon arrestation. J'indique, bien entendu, que je me rendrais à la convocation du juge à Paris. Jeudi 22 janvier palais de justice de Paris. Le juge d'instruction, M. de Thevenard, après avoir vérifié mon identité et s'être fait confirmé les propos que j'avais tenu contre le négationnisme me signifie ma mise en examen. Il m'indique que le procès aura lieu à Paris dans plusieurs mois

le 23 janvier 2004 Marc JAMPY
ancien président d'Hippocampe.